

**NOUVEAU !**

# STATIONNEMENT GRATUIT 30 MIN MAXIMUM

COMMERCES DE PROXIMITÉ DES ARCEAUX

**CONTRE-ALLÉE DU  
BOULEVARD DES ARCEAUX**  
entre les rues Marioge et Maillart

## À CHAQUE USAGER, UNE SOLUTION ADAPTÉE POUR UN QUARTIER APAISÉ

À partir du 24 janvier 2022 une nouvelle zone de stationnement gratuit de très courte durée est créée permettant aux visiteurs de se garer pendant 30 min pour faire leurs courses **dans les commerces de proximité du quartier**. C'est aussi un espace pour les livraisons et le chargement de colis.

Mais ce n'est pas tout, il y a également des emplacements pour les vélos, les vélos cargos et les motos afin de faciliter les alternatives à la voiture et apaiser la circulation.



*« Repenser  
ensemble une ville  
à échelle humaine,  
des quartiers à  
vivre ».*

**Michaël Delafosse**  
Maire de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

quartiers

apaisés  
MONTPELLIER

  
Montpellier  
Méditerranée  
Métropole

  
M  
Montpellier

## POURQUOI UNE NOUVELLE ZONE DE STATIONNEMENT ?

➔ **Pour optimiser** l'offre de stationnement au bénéfice du marché et des commerces du quartier. En multipliant la rotation des véhicules, cette nouvelle zone de stationnement gratuit limitée à 30 minutes **va permettre d'accueillir presque deux fois plus d'usagers** : 108 véhicules par jour au lieu de 58 hier.

➔ **Pour favoriser** la disponibilité des places en luttant contre les véhicules «ventouses» (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

➔ **Pour faciliter** les livraisons, la dépose rapide, les courses chez les commerçants et le retrait des achats...



Marché des arceaux - © C. Ruiz

➔ **Pour répondre** aux besoins des autres modes de déplacement :

- vélos ;
- vélos cargos de livraison ou artisans ;
- vélos cargos enfants ;
- motos.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

➔ Je peux stationner **GRATUITEMENT** pendant 30 min maximum entre 9h et 18h.

➔ **OBLIGATOIRE** : je prends un ticket à l'horodateur ou sur l'appli M'Ticket.

➔ Au-delà des **30 min** je m'expose à payer 33€ de « forfait post stationnement ».



**ATTENTION** : la zone est contrôlée par le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI).

